

LEGENDE :

Limites communales

Servitudes 14 : lignes électriques

Zones du PLUI

Secteur comprend une OAP

Espaces Boisés Classés (EBC)

Servitudes 14 : périmètre de captage

Zones à dominante horticole par diagnostic

Zones humides dites loi sur l'eau

PPRI Alerte Inondation (LAI) (2015/2009)

PPRI Alerte Inondation (LAI) (2015/2009)

PPRI Alerte Inondation (LAI) (2015/2009)

Emplacements d'habitat

Éléments remarquables à préserver

Éléments remarquables de paysage à préserver

Zone d'habitat

Zone d'habitat

Zone d'habitat

Zone d'habitat

Zone d'habitat

Zone d'habitat

Zone d'habitat

Zone d'habitat

Zone d'habitat

Zone d'habitat

Zone d'habitat

Zone d'habitat

Zone d'habitat

Zone d'habitat

Zone d'habitat

Zone d'habitat

Zone d'habitat

Zone d'habitat

Zone d'habitat

Zone d'habitat

Zone d'habitat

Zone d'habitat

Zone d'habitat

Zone d'habitat

Zone d'habitat

Zone d'habitat

Zone d'habitat

Zone d'habitat

Zone d'habitat

Zone d'habitat

Zone d'habitat

Zone d'habitat

Zone d'habitat

Zone d'habitat

Zone d'habitat

Zone d'habitat

Zone d'habitat

Zone d'habitat

Zone d'habitat

Zone d'habitat

Zone d'habitat

Zone d'habitat

Zone d'habitat

Zone d'habitat

Zone d'habitat

Zone d'habitat

Zone d'habitat

Zone d'habitat

Zone d'habitat

Zone d'habitat

Zone d'habitat

Zone d'habitat

Zone d'habitat

Zone d'habitat

Zone d'habitat

Zone d'habitat

Zone d'habitat

Zone d'habitat

Zone d'habitat

Zone d'habitat

Zone d'habitat

Zone d'habitat

Zone d'habitat

Zone d'habitat

Zone d'habitat

Zone d'habitat

Zone d'habitat

Zone d'habitat

Zone d'habitat

Zone d'habitat

Zone d'habitat

Zone d'habitat

Zone d'habitat

Zone d'habitat

Zone d'habitat

Zone d'habitat

Zone d'habitat

Zone d'habitat

Zone d'habitat

Zone d'habitat

Zone d'habitat

Zone d'habitat

Zone d'habitat

Zone d'habitat

Zone d'habitat

Zone d'habitat

Zone d'habitat

Zone d'habitat

Zone d'habitat

Zone d'habitat

Zone d'habitat

Zone d'habitat

Zone d'habitat

Zone d'habitat

Zone d'habitat

Zone d'habitat

Zone d'habitat

Zone d'habitat

Zone d'habitat

Zone d'habitat

Zone d'habitat

Zone d'habitat

Zone d'habitat

Zone d'habitat

Zone d'habitat

Zone d'habitat

Zone d'habitat

Zone d'habitat

Zone d'habitat

Zone d'habitat

Zone d'habitat

Zone d'habitat

Zone d'habitat

Zone d'habitat

Zone d'habitat

Zone d'habitat

Zone d'habitat

Zone d'habitat

Zone d'habitat

Zone d'habitat

Zone d'habitat

Zone d'habitat

Zone d'habitat

Zone d'habitat

Zone d'habitat

Zone d'habitat

Zone d'habitat

Zone d'habitat

Zone d'habitat

Zone d'habitat

Zone d'habitat

Zone d'habitat

Zone d'habitat

Zone d'habitat

Zone d'habitat

Zone d'habitat

Zone d'habitat

DEPARTEMENT DE L'AUBE

Communauté de Communes de Venduvre-Soulaines

Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUI)

Approuvé par le conseil de communauté le 13 février 2020

Information : droit de préemption urbain instauré sur les zones U et AU (délibération du 13 février 2020)

LEGENDE :

Limites communales

Servitudes 14 : lignes électriques

Servitudes 45 : périmètre de captage

Secteur comprend une OAP

Espaces Boisés Classés (EBC)

Limites de la collectivité (2° article du PLUI)

Limites de la collectivité (2° article du PLUI)

Périmètre de réciprocité agricole

Bâtiments agricoles pouvant faire l'objet d'un changement de destination

Zones à dominante rurale par diagnostic

Zones rurales dites loi sur l'eau

PPRI Alerte Amont (LAI 10/2009)

PPRI Alerte Amont (LAI 10/2009)

Emplacements réservés

Éléments remarquables à préserver

Éléments ponctuels de paysage à préserver

Zone d'habitat

Zone de vigilance

POUR PLUS DE PRÉCISION SUR LA ZONE U, IL CONVIENT DE SE RÉFÉRER AU RÈGLEMENT

La zone U couvre l'ensemble urbain.

La zone U1 couvre une zone urbaine avec des bâtiments d'une plus grande hauteur.

La zone U2 couvre une zone urbaine avec des bâtiments d'une plus grande hauteur.

La zone U3 couvre une zone urbaine avec des bâtiments d'une plus grande hauteur.

La zone U4 couvre une zone urbaine avec des bâtiments d'une plus grande hauteur.

La zone U5 couvre une zone urbaine avec des bâtiments d'une plus grande hauteur.

La zone U6 couvre une zone urbaine avec des bâtiments d'une plus grande hauteur.

La zone U7 couvre une zone urbaine avec des bâtiments d'une plus grande hauteur.

La zone U8 couvre une zone urbaine avec des bâtiments d'une plus grande hauteur.

La zone U9 couvre une zone urbaine avec des bâtiments d'une plus grande hauteur.

La zone U10 couvre une zone urbaine avec des bâtiments d'une plus grande hauteur.

La zone U11 couvre une zone urbaine avec des bâtiments d'une plus grande hauteur.

La zone U12 couvre une zone urbaine avec des bâtiments d'une plus grande hauteur.

La zone U13 couvre une zone urbaine avec des bâtiments d'une plus grande hauteur.

La zone U14 couvre une zone urbaine avec des bâtiments d'une plus grande hauteur.

La zone U15 couvre une zone urbaine avec des bâtiments d'une plus grande hauteur.

La zone U16 couvre une zone urbaine avec des bâtiments d'une plus grande hauteur.

La zone U17 couvre une zone urbaine avec des bâtiments d'une plus grande hauteur.

La zone U18 couvre une zone urbaine avec des bâtiments d'une plus grande hauteur.

La zone U19 couvre une zone urbaine avec des bâtiments d'une plus grande hauteur.

La zone U20 couvre une zone urbaine avec des bâtiments d'une plus grande hauteur.

La zone U21 couvre une zone urbaine avec des bâtiments d'une plus grande hauteur.

La zone U22 couvre une zone urbaine avec des bâtiments d'une plus grande hauteur.

La zone U23 couvre une zone urbaine avec des bâtiments d'une plus grande hauteur.

La zone U24 couvre une zone urbaine avec des bâtiments d'une plus grande hauteur.

La zone U25 couvre une zone urbaine avec des bâtiments d'une plus grande hauteur.

La zone U26 couvre une zone urbaine avec des bâtiments d'une plus grande hauteur.

La zone U27 couvre une zone urbaine avec des bâtiments d'une plus grande hauteur.

La zone U28 couvre une zone urbaine avec des bâtiments d'une plus grande hauteur.

La zone U29 couvre une zone urbaine avec des bâtiments d'une plus grande hauteur.

La zone U30 couvre une zone urbaine avec des bâtiments d'une plus grande hauteur.

La zone U31 couvre une zone urbaine avec des bâtiments d'une plus grande hauteur.

La zone U32 couvre une zone urbaine avec des bâtiments d'une plus grande hauteur.

La zone U33 couvre une zone urbaine avec des bâtiments d'une plus grande hauteur.

La zone U34 couvre une zone urbaine avec des bâtiments d'une plus grande hauteur.

La zone U35 couvre une zone urbaine avec des bâtiments d'une plus grande hauteur.

La zone U36 couvre une zone urbaine avec des bâtiments d'une plus grande hauteur.

La zone U37 couvre une zone urbaine avec des bâtiments d'une plus grande hauteur.

La zone U38 couvre une zone urbaine avec des bâtiments d'une plus grande hauteur.

La zone U39 couvre une zone urbaine avec des bâtiments d'une plus grande hauteur.

La zone U40 couvre une zone urbaine avec des bâtiments d'une plus grande hauteur.

La zone U41 couvre une zone urbaine avec des bâtiments d'une plus grande hauteur.

La zone U42 couvre une zone urbaine avec des bâtiments d'une plus grande hauteur.

La zone U43 couvre une zone urbaine avec des bâtiments d'une plus grande hauteur.

La zone U44 couvre une zone urbaine avec des bâtiments d'une plus grande hauteur.

La zone U45 couvre une zone urbaine avec des bâtiments d'une plus grande hauteur.

La zone U46 couvre une zone urbaine avec des bâtiments d'une plus grande hauteur.

La zone U47 couvre une zone urbaine avec des bâtiments d'une plus grande hauteur.

La zone U48 couvre une zone urbaine avec des bâtiments d'une plus grande hauteur.

La zone U49 couvre une zone urbaine avec des bâtiments d'une plus grande hauteur.

La zone U50 couvre une zone urbaine avec des bâtiments d'une plus grande hauteur.

La zone U51 couvre une zone urbaine avec des bâtiments d'une plus grande hauteur.

La zone U52 couvre une zone urbaine avec des bâtiments d'une plus grande hauteur.

La zone U53 couvre une zone urbaine avec des bâtiments d'une plus grande hauteur.

La zone U54 couvre une zone urbaine avec des bâtiments d'une plus grande hauteur.

La zone U55 couvre une zone urbaine avec des bâtiments d'une plus grande hauteur.

La zone U56 couvre une zone urbaine avec des bâtiments d'une plus grande hauteur.

La zone U57 couvre une zone urbaine avec des bâtiments d'une plus grande hauteur.

La zone U58 couvre une zone urbaine avec des bâtiments d'une plus grande hauteur.

La zone U59 couvre une zone urbaine avec des bâtiments d'une plus grande hauteur.

La zone U60 couvre une zone urbaine avec des bâtiments d'une plus grande hauteur.

La zone U61 couvre une zone urbaine avec des bâtiments d'une plus grande hauteur.

La zone U62 couvre une zone urbaine avec des bâtiments d'une plus grande hauteur.

La zone U63 couvre une zone urbaine avec des bâtiments d'une plus grande hauteur.

La zone U64 couvre une zone urbaine avec des bâtiments d'une plus grande hauteur.

La zone U65 couvre une zone urbaine avec des bâtiments d'une plus grande hauteur.

La zone U66 couvre une zone urbaine avec des bâtiments d'une plus grande hauteur.

La zone U67 couvre une zone urbaine avec des bâtiments d'une plus grande hauteur.

La zone U68 couvre une zone urbaine avec des bâtiments d'une plus grande hauteur.

La zone U69 couvre une zone urbaine avec des bâtiments d'une plus grande hauteur.

La zone U70 couvre une zone urbaine avec des bâtiments d'une plus grande hauteur.

La zone U71 couvre une zone urbaine avec des bâtiments d'une plus grande hauteur.

La zone U72 couvre une zone urbaine avec des bâtiments d'une plus grande hauteur.

La zone U73 couvre une zone urbaine avec des bâtiments d'une plus grande hauteur.

La zone U74 couvre une zone urbaine avec des bâtiments d'une plus grande hauteur.

La zone U75 couvre une zone urbaine avec des bâtiments d'une plus grande hauteur.

La zone U76 couvre une zone urbaine avec des bâtiments d'une plus grande hauteur.

La zone U77 couvre une zone urbaine avec des bâtiments d'une plus grande hauteur.

La zone U78 couvre une zone urbaine avec des bâtiments d'une plus grande hauteur.

La zone U79 couvre une zone urbaine avec des bâtiments d'une plus grande hauteur.

La zone U80 couvre une zone urbaine avec des bâtiments d'une plus grande hauteur.

La zone U81 couvre une zone urbaine avec des bâtiments d'une plus grande hauteur.

La zone U82 couvre une zone urbaine avec des bâtiments d'une plus grande hauteur.

La zone U83 couvre une zone urbaine avec des bâtiments d'une plus grande hauteur.

La zone U84 couvre une zone urbaine avec des bâtiments d'une plus grande hauteur.

La zone U85 couvre une zone urbaine avec des bâtiments d'une plus grande hauteur.

La zone U86 couvre une zone urbaine avec des bâtiments d'une plus grande hauteur.

La zone U87 couvre une zone urbaine avec des bâtiments d'une plus grande hauteur.

La zone U88 couvre une zone urbaine avec des bâtiments d'une plus grande hauteur.

La zone U89 couvre une zone urbaine avec des bâtiments d'une plus grande hauteur.

La zone U90 couvre une zone urbaine avec des bâtiments d'une plus grande hauteur.

La zone U91 couvre une zone urbaine avec des bâtiments d'une plus grande hauteur.

La zone U92 couvre une zone urbaine avec des bâtiments d'une plus grande hauteur.

La zone U93 couvre une zone urbaine avec des bâtiments d'une plus grande hauteur.

La zone U94 couvre une zone urbaine avec des bâtiments d'une plus grande hauteur.

La zone U95 couvre une zone urbaine avec des bâtiments d'une plus grande hauteur.

La zone U96 couvre une zone urbaine avec des bâtiments d'une plus grande hauteur.

La zone U97 couvre une zone urbaine avec des bâtiments d'une plus grande hauteur.

La zone U98 couvre une zone urbaine avec des bâtiments d'une plus grande hauteur.

La zone U99 couvre une zone urbaine avec des bâtiments d'une plus grande hauteur.

La zone U100 couvre une zone urbaine avec des bâtiments d'une plus grande hauteur.

The map displays the intercommunal urban planning (PLUI) for the Venduvre-Soulaines community. It shows a network of roads, the Aube river, and various urban planning zones. The zones are color-coded and labeled: N (white), A (light blue), Azh (pink), Nzh (light pink), Np (dark blue), UZ (blue), and others. The map also shows the locations of towns like Venduvre, Soulaines, and Grappay. A scale bar at the bottom left indicates a scale of 1:5,000.

0 100

metres

Scale: 1:5 000